

L'an deux mil vingt-trois, le 20 avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 11/04/2023, se sont réunis à la Salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur Bernard PIPEREAU, conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. PIPEREAU, MORIET, LEAU, HALLÉ, PICHON et Mmes TOURNEMICHE, DUPRÉ, COURTIN, MASSÉ

Étaient absents excusés : Mme MILLON – Pouvoir à Mme COURTIN
M. BOBIER – Pouvoir à M. PIPEREAU
Mme NIBODEAU
M. GUENIN-VERGRAGHT – Pouvoir à M. MORIET
Mme CESBRON – Pouvoir à Mme TOURNEMICHE

Secrétaire de séance : M. HALLÉ

- Il est fait le constat de quorum. Les absences sont enregistrées.
- Compte rendu du 03/03/2023 : Approbation à l'unanimité des membres présents, sans observation.
- Ordre du jour validé

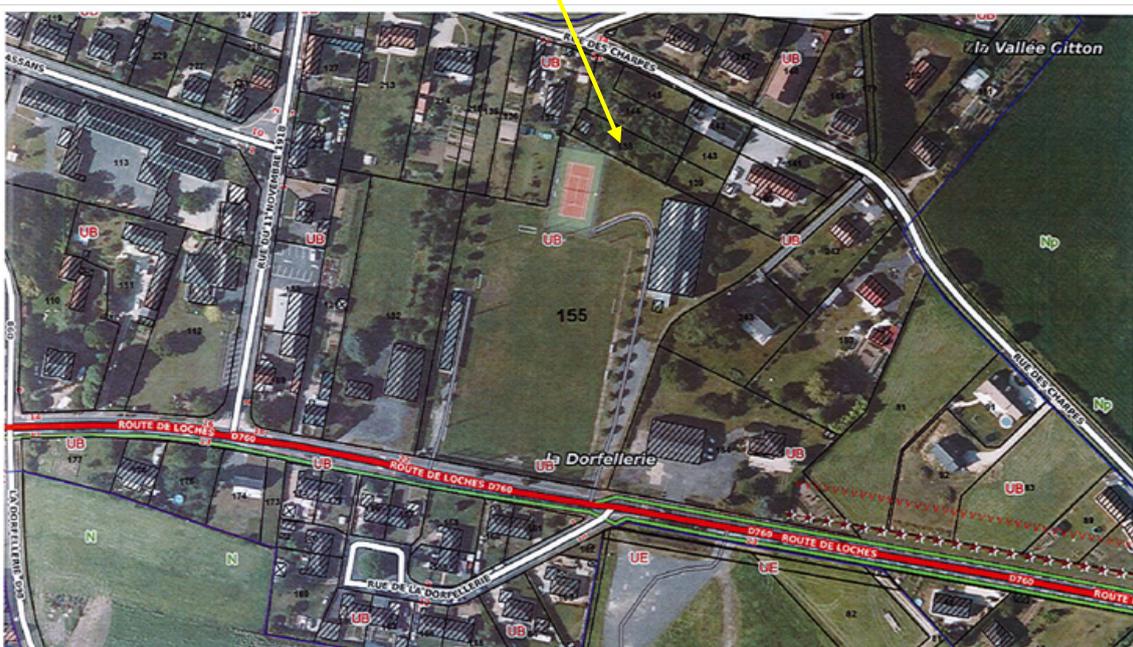
ADMINISTRATION GENERALE

2023-04-20-01 Acquisition parcelle cadastrée AC 138

Dossier présenté par M. PIPEREAU, Maire

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AC 138, appartenant à M. Jean-Paul MORETTI :

- Contenance : 637m²
- Jardin avec deux garages



Le Conseil Municipal,

Vu l'opportunité d'acquérir une parcelle située dans l'espace sportif,

Considérant l'intérêt de renforcer l'attractivité de l'espace sportif,

Sur proposition du bureau des Adjoints,

DELIBERE et :

- **DECIDE** de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AC 138, d'une surface de 637m²,
- **DIT** que le montant de l'acquisition s'élève à 5 000 € (cinq mille euros) + 700 € (sept cents euros) de provision sur frais d'acte,
- **CONFIE** à l'étude de Maître GUTFREUND-MERCIER à Ligueil la gestion de ce dossier pour le compte de la commune,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints de signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 (Opération 130 – c/ 2111)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

-Votants : 9

- Exprimés : 9+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 13

- Contre : /

- Abstention

2023-04-20-02 Budget Principal – Décision modificative n°1

Dossier présenté par Mme COURTIN, conseillère municipale, Division Finances

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2023 du budget principal,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section d'investissement suite à la réception de la note d'honoraires du cabinet d'architectes ARC A3 SUD TOURAINE (dernière situation – maîtrise d'œuvre Opération Requalification Bâtiment Larcher / C.H.A.T.),

Vu la proposition de Madame Marie-Eve Millon, Adjointe aux finances (D1),

DELIBERE et **MODIFIE** les prévisions budgétaires du budget principal de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-21321-185 : REQUALIFICATION LARCHER	0,00 €	1 426,00 €
D-2151-127 : Réseaux de voirie	1 426,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 426,00 €	1 426,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 426,00 €	1 426,00 €
Total Général		0,00 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

-Votants : 9

- Exprimés : 9+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 13

- Contre : /

- Abstention : /

INFORMATIONS DIVERSES

DIA pour information

Rappel

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption doit effectuer une déclaration en mairie.

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, il a été décidé par le Conseil Municipal en date du 11 juin 2020, de donner à Monsieur le Maire, délégation.

Chaque déclaration est étudiée en bureau des Adjoints.

Comme le prévoit la délibération portant délégations au Maire, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Date de non préemption	Adresse	N° parcelle	Type de bien
05/01/2023	5 rue Nationale	AA 82 et AA 83	Maison + terrain
	49 rue Nationale	AB 54 / AA 138 / AA 142	Maison+ terrain et garage non attenant
06/02/2023	2 rue du 8 Mai 1945	YC N°6	Maison + terrain
23/02/2023	34 rue des Charpes	AC 146	Maison + terrain
06/04/2023	59 rue Nationale	AB N°65	Maison + terrain
	5 rue Nationale	AA 82 et AA 83	Maison + terrain
	23 rue André Gaby	AA N°32	Maison + terrain

Fin de séance : 21h00

Prochain conseil municipal : vendredi 09 juin à 20h30

Le Maire, Bernard PIPEREAU	
Secrétaire de séance, Jean-Baptiste HALLÉ	